

Remboursement d'un emprunt sur police

Saviez-vous ...

- ... que le prêt consenti sur votre police réduit la valeur maximale de votre assurance-vie?
- ... qu'un prêt sur police est un emprunt sur l'argent mis de côté pour l'avenir?
- ... que le prêt sur votre police vous coûte de l'argent même si le taux d'intérêt est relativement bas?

Si vous n'avez pas encore adopté un mode de remboursement ou si vous désirez le modifier, profitez des options que nous vous offrons pour rembourser votre emprunt. Il vous suffit de nous retourner ce formulaire dûment rempli et signé.

Oui, je veux rembourser mon prêt.

- Ci-joint un chèque de _____ \$ en règlement complet/partiel de mon prêt.
- Prière d'augmenter le montant indiqué sur mon avis de prime d'un montant additionnel de _____ \$, à être appliqué contre mon prêt.
- J'utilise déjà le mode de prélèvement bancaire automatique avec votre compagnie. Veuillez débiter mon compte pour le montant additionnel de _____ \$, à être appliqué contre mon prêt (minimum de 15 \$).
- Je désire me prévaloir du prélèvement bancaire automatique. Veuillez débiter mon compte de banque pour le montant de _____ \$ (minimum de 15 \$), qui sera appliqué contre mon prêt. *J'ai rempli la section suivante sur le prélèvement automatique sur le compte (PAC) et vous retourne le formulaire dûment signé.*

Fréquence de paiement et montant : mensuel _____ \$ trimestriel _____ \$ semestriel _____ \$ annuel _____ \$

Date du prélèvement : même date que la prime d'assurance autres (1er au 28e jour du mois): _____

Nom de l'assuré : _____ Numéro de la police : _____
Nom du payeur : _____ Numéro de téléphone : domicile () _____ bureau () _____
Adresse : _____

Signature: _____ Date: _____

Prélèvement automatique sur le compte (PAC)

Si le mode de paiement PAC a été choisi :

Le payeur (propriétaire du compte) autorise Assomption Vie à prélever le montant fixé du compte indiqué sur le spécimen de chèque ou le compte indiqué ci-dessous.

Le montant du prélèvement indiqué ci-dessus pourra être augmenté ou diminué à une date ultérieure.

Le plan PAC peut être annulé par Assomption Vie ou par le payeur (propriétaire du compte) sur présentation d'un préavis écrit d'au moins 10 jours. Assomption Vie se réserve le droit d'imposer des frais si l'institution financière refuse d'effectuer un débit.

Veillez joindre à la présente un chèque personnalisé portant la mention « NUL ».

Données bancaires

Remplir seulement si un spécimen de chèque n'est pas disponible ou si le chèque n'est pas préimprimé.

Nom de l'institution financière : _____

Adresse : _____

Numéro de succursale : _____ Numéro de l'institution financière : _____ Numéro de compte : _____

Si deux signatures sont requises sur le compte, les deux propriétaires du compte doivent signer la présente autorisation.

Nom et signature des propriétaires du compte

Prénom : _____ Nom : _____ Signature : _____ Date : _____

Prénom : _____ Nom : _____ Signature : _____ Date : _____